CONTRAT D'ORSEQUES

	N° Adhérent :
₽ N	lom : Mr,
P	rénom :
N	lé(e) le :/
P	ays d'origine :
N	lom : Mme,
P	rénom :
N	lé(e) le : / /
P	ays d'origine :
Adress	e:
	ostale :Ville :
	RES DE LA FAMILLE :
	:
	:
	Né(e) le : / /
	:
	: Ne(e) le : /
-mum 0	

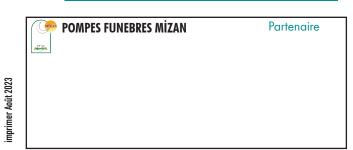
FORMULE CHOISIE:

Enfant 7: Né(e) le : /.....

☐ FAMILLE 80 € / ans

□ INDIVIDU 50 € / ans

□ **FORMULE** + 64 ans = 90 € / ans



CONTRAT D'OBSEQUES

Conditions Générales

Article-1 Adhésion

- a) Chaque adhérent de « La Voie Eternelle », après avoir lu attentivement les conditions générales, s'engage à remplir, signer et nous retourner le contrat d'adhésion accompagné du règlement ainsi que les documents demandés selon la formule choisie.
- b) Ce contrat est destiné à tous les pays du monde.
- c) Toute nouvelle adhésion est limitée à l'âge de **74 ans** inclus, et celle des enfants à **21 ans**.
- d) La cotisation d'adhésion est réglée lors de l'inscription.
- e) La cotisation annuelle est fixée à 80€ pour une famille, 50€ pour un individu et 90€ pour les plus de 64 ans avec des droits d'entrées fixés à 800€ pour une personne seule, 1000€ pour un couple.

Article-2 Regularité de résidence

La régularité de l'autorisation de séjour en France de l'adhérent n'est pas obligatoire, **néanmoins**, une pièce d'identité du pays d'origine est exigée.

Article-3 Prise d'effet de l'adhésion

- a) La date d'entrée est prise en compte 7 jours après la réception du dossier.
- b) Pas de prise d'effet au changement de formule.

Article-4 Limite d'âge pour les anciens adhérent

- a) Les enfants doivent impérativement être âgés de moins de 21 ans.
- b) L'âge limite est fixé à 64 ans inclus.

Article-5 Que faire après la limite d'âge?

- a) Les enfants d'une famille atteignant l'âge de 21 ans peuvent adhérer en réglant une cotisation annuelle de 50€ chacun.
- b) Pour les anciens membres atteignant l'âge de **64 ans**, la cotisation annuelle sera de **65**€ par personne.

Article-6 Signaler le décès

- a) Le décès doit être signalé immédiatement par la famille à « La Voie Eternelle ».
 - Les Pompes Funèbres habilitées, qui organisent la cérémonie des obsèques, et la compagnie aérienne sont désignées par **L.V.E**.
 - Dans le cas contraire, **L.V.E**..se décharge de toutes responsabilités et n'assumera aucun frais pour les actes effectués en dehors de sa connaissance.
- b) En cas de décès, « La Voie Eternelle » aura le pouvoir aux obsèques de son adhérent.

Article-7 En cas de décès en France Les prestations suivantes sont à la charge de L.V.E. :

- a) Toutes les démarches et formalités effectuées auprès des autorités françaises, du consulat, de l'aéroport et auprès de la police des douanes, etc.
- b) La mise à disposition d'un cercueil de 1^{er} prix équipé et conforme aux normes internationales.
- c) Les frais de toilette rituelle ainsi que le matériel nécessaire (plafond : 150€ TTC).
- d) Les frais de transfert du domicile au funérarium (plafond : 700€ TTC).
- e) Les frais de séjour au funérarium (plafond : 800€ TTC).
- f) Le transport jusqu'au lieu d'inhumation en France (hors DOM TOM) ou à l'aéroport pour l'étranger.
- g) Les frais de creusement et d'inhumation en France (hors DOM TOM).
- h) La taxe de convoi avant et après mise en bière.
- i) Les frais de fret aérien en cas de rapatriement au pays d'origine.
- j) L'achat et les taxes de concession en France pour une durée de 10 ans, non renouvelable, plafonné à 500€ TTC.
- k) Le total des prestations de l'article-7 alinéas a) à j) est plafonné à 6000€ TTC.
- I) Les frais d'un billet d'avion aller-retour de l'accompagnateur, (plafond : 700€ TTC).

* Voir la suite Art. 7

Article-13 Situations particulières relatives à la cause du décès Les cas suivants ne donnent lieu à aucune prise en charge :

- a) Tout décès survenant dans les 190 jours suivant la date d'entrée (sauf accident de travail ou de circulation.)
- b) Le suicide d'un adhérent ayant souscrit depuis moins de deux ans.
- L'accident aérien ou terrestre (si l'adhérent pilotait un avion ou conduisait tout autre véhicule motorisé ou non, sans autorisation ni permis).
- d) En cas de catastrophe naturelle.
- e) En cas de guerre.
- f) Le décès dû à une épidémie nationale ou internationale sera pris en charge seulement dans la limite des possibilités financières de « La Voie Eternelle ». Si l'épidémie causait la perte de tous les fonds de « La Voie Eternelle », il pourrait être demandée une cotisation supplémentaire aux adhérents.
- g) L'accouchement d'un bébé sans vie dans les 215 iours suivant la date d'entrée.
- h) Le décès d'un bébé ayant vécu moins de 90 jours, dans les 215 jours suivant la date d'entrée.
- i) Le décès de la mère lors d'un accouchement dans les 215 jours suivant la date d'entrée.

Le,

Signature de l'adhérent : Monsieur et Madame pour les couples

Signature Monsieur

Signature Madame

Cadre resérvé à "LA VOIE ETERNELLE"

Ne rien noter S.V.P. !		R. (Ancien Adhérent) + 64 ans	
Date d'entrée :	/	/	

Date de réception :/..../....

Chez Ste MİZAN - LA VOIE ETERNELLE 42, rue de la Chapelle 75018 PARIS

Tél.: 01 46 07 50 56 - Email : info@lavoie-eternelle.fr

* Suite Article-9

- c) Le transfert du corps de l'hôpital ou de la clinique vers un funérarium privé, ainsi que les frais de séjour; sauf si l'hôpital ou la clinique n'est pas équipé/e d'une chambre mortuaire
- d) Les soins de conservation et l'incinération du corps.
- e) Les accessoires funéraires.
- f) Toute réclamation signalée au-delà des six mois après la date du décès, ne sera pas prise en considération.

Article-10 Changement de situation familiale

Les adhérents ont l'obligation, dans un délai de 30 jours, d'avertir et de justifier auprès de L.V.E., tout changement de situation familiale (changement d'adresse, mariage, divorce, naissance, etc.).

Article-11 L'échéance

- a) Le calcul d'échéance se fait du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.
- b) Chaque adhérent sera averti par un simple courrier de sa cotisation annuelle à 1^{ère} semaine du mois de novembre.
- L.V.E. ne peut être tenue responsable des courriers perdus.

Article-12 Rupture du contrat

- a) En cas de démission ou de décès, la cotisation annuelle et de droit d'entrée réglées par l'adhérent ne lui seront pas remboursées au-delà de 30 jours suivant la date d'entrée.
- b) Le non-paiement de la cotisation à l'échéance dans les délais, entraînera la rupture du contrat sans préavis.
- c) Si un différend important se produisait entre « La Voie Eternelle » et l'adhérent, le contrat d'obsèques de ce dernier peut être résilié à la fin de l'échéance.
- d) En cas de démission dans les 30 jours suivant la date d'entrée, des frais de dossier de 20€ seront déduit de sa cotisation.

* Suite m) Article-7

m) Une aide aux familles de 1000€ pour les adhérents ayant plus de 3 ans d'ancienneté. Les défunts âgés de moins de 13 ans ne peuvent pas en bénéficier. Une aide aux familles de 500€ pour les nouveaux adhérents ayant plus de 64 ans et plus de 3 ans d'ancienneté.

Article-8 En cas de décès à l'extérieur du territoire français

- a) Dans le cas où le décès de notre adhérent surviendrait en dehors de France et de son pays d'origine, L.V.E. prend en charge le rapatriement du corps sur la demande de sa famille ou de ses proches. Dans ce cas, le rapatriement peut être exécuté par des pompes funèbres locales. Pour être remboursée, la famille s'engage à fournir un
 - Pour être remboursée, la famille s'engage à fournir un acte de décès, un certificat médical précisant la cause du décès et la facture des pompes funèbres exécutantes.
 - Dans ce cas, **L.V.E.** s'engage à rembourser les frais d'obsèques à hauteur de **6000€** TTC.
- Toute falsification de la facture présentée à L.V.E. entraînerait des poursuites judiciaires à l'encontre des personnes ayant demandé un remboursement.
- c) Dans le cas où le décès de notre adhérent surviendrait dans son pays d'origine, les frais d'obsèques ne sont pas pris en charge.
 - Par ailleurs, L.V.E. s'engage à apporter au/à la conjoint/e ou aux héritiers du/ de la défunt/e (sur présentation du certificat d'héritage), qu'il/elle réside en France ou non, une assistance financière d'un montant de 2000€.

Article-9 Les frais suivants ne sont pas pris en charge

- a) L'achat de la pierre tombale, le caveau et de la semelle.
- b) Un cercueil de modèle supérieur. (toute opération s'effectue avec un cercueil de 1^{er} prix). Dans ce cas, la différence des prix et celle des frais de fret aérien sont à la charge de la famille.

* Voir la suite Art. 9

BILGILENDIRME

(T.C. Vatandaşlari için)

«LA VOIE ETERNELLE», Cenaze kontratı yapmak için şartları dikkatle okuyarak tercih ettiğiniz formül ücreti ile beraber üyelik formunu doldurup adresimize göndermeniz yeterlidir.

- 1 Her üyeye üyeliğini garanti eden kontrat verilir
- 2 Üyenin Fransa'da oturma izni olması şartı yoktur
- 3 Fonumuza üye olan herkes medeni hallerindeki (Adres, evlenme, boşanma, doğum v.s.) benzeri değişiklikleri belgeli olarak 30 gün içinde bildirmelidir.
- Üyelikten ayrılan kişiye veya aileye parası iade edilmez.
- 3 yılı doldurmamış üyeler ve 13 yaşından küçük çocuklar malî yardıma tâbi değillerdir
- 6 Çoçuklar 21 yaşına kadar geçerlidir.
- 7 75 yaşından itibaren yeni üye kabul edilmez.
- 8 190 günü doldurmayan üye hiç bir hakka sahip değildir (Trafik kazası ve iş kazası hariç).
- 9 30 gün içinde ayrılmak isteyen üyeden 20€ masraf payı kesilir

ISTENILEN BELGELER

- 1 Karı koca'nın oturma kartlarının veya T.C.nüfus cüzdanı'nın önlü arkalı fotokopisi
- 2 Aile cüzdanı'nın fotokopisi.
- 3 Tek üye olanlar için sadece oturma kartının fotokopisi, kartı olmayanlar T.C. nüfus cüzdanı'nın arkalı önlü fotokopisi yeterlidir.

ÖDEME ŞEKLİ

İstenen belgeleri ve seçmiş olduğunuz formül karşılığı, ödemenizi **** LA VOIE ETERNELLE **** adına yazarak adresemize gönderiniz.

FORMULE FAMILLE: 80 € / ans

- ► Prise d'effet sous 48 heures *
- ► Frais d'obsèques rapatriement ou inhumation prise en charge *
 - * Voir les conditions Générales

LES AVANTAGES

PAYS	Plafond billet	Aide aux familles	Assistance Financière Décès dans le pays d'origine
Tous pays	700* €	1000* €	2000* €

FORMULE INDIVIDUELLE : 50 € / ans

- Prise d'effet sous 48 heures *
- ► Frais d'obsèques rapatriement ou inhumation prise en charge *
 - * Voir les conditions Générales

LES AVANTAGES

PAYS	Plafond billet	Aide aux familles	Assistance Financière Décès dans le pays d'origine
Tous pays	700* €	1000* €	2000* €

+ 64 ANS Nouveau Adhérent 90 € / ans

- Prise d'effet sous 48 heures *
- Frais d'obsèques rapatriement ou inhumation prise en charge *
- ▶ Toute personne âgée de 65 ans à 74 ans inclus, devra payer des droits d'éntrée : pour une personne seule $800 \in$ et pour les couples $1000 \in$ *
 - * Voir les conditions Générales

LES AVANTAGES

PAYS	Plafond billet	Aide aux familles Pour les nouveaux adherents	Assistance Financière Décès dans le pays d'origine
Tous pays	700* €	500* €	2000* €



PFM

FUNÉRAIRE MUSULMAN

MIZAN POMPES FUNEBRES MİZAN CENAZE NAKİL FİRMASI

ننر كه نقاء ودفن موتى المسلمين

Rapatriement - Inhumation - Exhumation



Email: info@lavoie-eternelle.fr

ASSURANCE DÉCÈS - CENAZE S'ICORTASI

مؤسسة تأمين الوفيات

FORMULE FAMILLE

80 € /ANS Tous Pays

Documents demandés :

- Acte de Mariage
- Acte de Naissance des enfants
- Pièce d'identité des parents

FORMULE INDIVIDUELLE 50 € /ANS Tous Pays

Documents demandés :

- Copie de la pièce d'identité
- Ou copie de passeport

FORMULE + **64** ANS 90 € /ANS Tous Pays

<u>Documents</u> <u>demandés</u>:

- Copie de la pièce d'identité
- Le rèalement des droits d'entrée

MODE DE PAIEMENT POUR INSCRIPTION

Libellez votre chèque à l'ordre de

« LA VOIE ETERNELLE » selon la formule choisie

et envoyer au siège de LA VOIE ETERNELLE

~ 01 46 07 50 56

POMPES FUNEBRES MÍZAN

42, rue de la Chapelle 75018 PARIS Métro MARX DORMOY ligne(12)

www.pfmizan.fr

imprimer Août 2023

للعائلات 80 أورو/ سنة

- ◄ يبدأ مفعول الإنتساب بعد 48 ساعة *
- ◄ تكاليف إرسال النعش أو الدفن على نفقة التأمين*
 - *(أنظر الشروط العامة)

الإستفادات

البلاد	تذكرة الطائرة	مساعدة للعائلات	مساعدة مالية في حالة الوفاة في البلد الأم
جميع البلدان	700* €	1000* €	2000* €

للفرد 50 أورو/ سنة

- ◄ يبدأ مفعول الإنتساب بعد 48 ساعة *
- ◄ تكاليف إرسال النعش الى بلد المتوفي أو تكاليف الدفن في فرنسا *
 (أنظر الشروط العامة)

الإستفادات

البلاد	تذكرة الطائرة	مساعدة للعائلات	مساعدة مالية في حالة الوفاة في البلد الأم
جميع البلدان	700* €	1000* €	2000* €

+ 44 عام للمنتسب الجديد90 أورو/ سنة

- ◄ يبدأ مفعول الإنتساب بعد 48 ساعة *
- ◄ تكاليف إرسال النعش أو الدفن على نفقة التأمين *
- ◄ كل شخص عمره من 64 إلى 74 عام. رسم إنتسابه 800 أورو للشخص الواحد، 1000 أورو للشخصين.*
 - *(أنظر الشروط العامة)

الإستفادات

البلاد	تذكرة الطائرة	مساعدة للعائلات للمنتسب الجديد	مساعدة مالية في حالة الوفاة في البلد الأم
جميع البلدان	700* €	500* €	2000* €

إيضحات

كل منتسب الى مؤسسات طريق التأمين الأزلي يلتزم بتكملة قسيمة الإنتساب بعد قراءة شروط الإنتساب جيدا وإرسال لنا قسيمة الإنتساب موقعة مع القيمة المالية والأوراق المطلوبة للفقرة التي اختارها

- 1 عقد التأمين ينظم لكل منتسب
- 2 إجازة الإقامة للمنتسب غير ضرورية
- 3 على المنتسب ان يعلمنا بأوراقه الثبوتية خلال مدة ثلاثون يوما في حال (تغيير العنوان، الطلاق، الزواج، الولادة الى آخره)
- 4 في حال إيقاف العقد أو فسخه لا يحق للمنتسب إستعادة ما دفعه من
 رسوم إنتساب
- 5 المساعدة العائلية لا تصرف في حال ان المتوفي تحت سن الثالثة عشر إذا
 كان منتسبا في مدة أقل من ثلاث سنوات
 - 6 يشترط أن لا يتجاوز سن الأطفال واحد وعشرون سنة
 - 7 لا يقبل أي إشتراك إبتداء من 75 سنة
- 8 لا نأخذ على عاتقنا المسؤولية إذا حدثت الوفاة قبل 190 يوما من تاريخ قبول الإنتساب (إلا في حالة حادث عمل أو حادث سير)
- و في حال التنازل عن العقد قبل ثلاثون يوما من تاريخ الإنتساب يخسم
 20 أورو من قيمة الإشتراك و ذلك تكلفة الملف

* المستندات المطلوبة

- صورة طبق الأصل لدفتر العائلة
- صورة طبق الأصل عن هوية الزوجين

كيفية الدفع

ترسل الشيكات بإسم المؤسسة على العنوان أسفله، حسب الفقرة المختارة

SIÈGE SOCIAL CONTRAT OBSÈQUES

Chez PFMIZAN - LA VOIE ETERNELLE 42, rue de la Chapelle 75018 PARIS

Tél.: 01 46 07 50 56

Métro: Marx Dormoy (Ligne 12)

info@lavoie-eternelle.fr

AİLE 80 € / yıllık

- ▶ Üyeliğiniz 48 saat sonra geçerlidir *
- Cenazenin bütün masrafları karşılanır *
 *Genel şartları okuyunuz

IMTIYAZLAR

Ülke	Uçak bileti azami	Aileye mali yardım	Ülkesinde vefat edenler için mali yardım
Bütün ülkeler	700* €	1000* €	2000* €

ŞAHIS 50 € / yıllık

- Üyeliğiniz 48 saat sonra geçerlidir *
- Cenazenin bütün masrafları karşılanır *
 *Genel şartları okuyunuz

IMTIYAZLAR

Ülke	Uçak bileti azami	Aileye mali yardım	Ülkesinde vefat edenler için mali yardım
Bütün ülkeler	700* €	1000* €	2000* €

+ 64 yaş Yeni üye 90 € / yıllık

- ▶ Üyeliğiniz 48 saat sonra geçerlidir *
- Cenazenin bütün masrafları karşılanır *
- ▶ Bir kişi için 800 € giriş ücreti alınır *
- Karı koca için 1000 € giriş ücreti alınır *
 *Genel şartları okuyunuz

IMTIYAZLAR

Ülke	Uçak bileti azami	Aileye mali yardım Yeni üyeler için	Ülkesinde vefat edenler için mali yardım
Bütün ülkeler	700* €	500* €	2000* €